

Cette formation a pour but l'acquisition ou l'approfondissement des connaissances et compétences nécessaires à l'exploitation, en sécurité, de lieux aménagés pour les représentations publiques de type L, N ou O classés en 5<sup>e</sup> catégorie, dans l'optique d'obtenir un récépissé valide de déclaration d'activité d'entrepreneur de spectacles.

\* Selon le Code du travail, telle que spécifiée aux articles L 7122-1 et suivants et aux articles D 7122-1 et suivants

## SÉCURITÉ DES SPECTACLES POUR LES EXPLOITANTS DE LIEUX AMÉNAGÉS POUR DES REPRÉSENTATIONS PUBLIQUES

### FORMATION RÉDUITE POUR LES PETITS ÉTABLISSEMENTS DE 5E CATÉGORIE DE TYPE L, N OU O

#### DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Conforme au décret n°2019-1004 du 27 septembre 2019 relatif à l'agrément des organismes assurant une formation à la sécurité des spectacles.

Formation habilitée par la

cpnef:sv

#### Objectifs de la formation

L'objectif de la formation réduite à la sécurité des spectacles est de former les stagiaires à la sécurité des spectacles et les sensibiliser à leurs obligations sociales en tant qu'exploitants de lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques.

La formation permet plus spécifiquement de répondre aux objectifs pédagogiques suivants :

- 1 - connaître le cadre juridique général relatif à l'organisation de spectacles vivants et le champ des responsabilités civiles et pénales inhérentes à cette activité ;
- 2 - savoir appliquer ou faire appliquer la réglementation incendie des établissements recevant du publics spécifique aux lieux de spectacles ne pouvant accueillir plus de 200 personnes au titre du publics ;
- 3 - savoir prendre en compte les problèmes inhérents à la présence du public ;
- 4 - connaître les principales règles du code du travail et les principes généraux de prévention en matière de santé et de sécurité au travail ;
- 5 - savoir analyser les incidents et accidents du travail et tout autre risque relatif à la santé des personnes.

#### Niveau de connaissances préalables et d'expérience requis

Pas de prérequis préalable à l'entrée en formation.

#### Moyens techniques / Matériels utilisés

Ouvrage fourni : «La Sécurité et la sûreté des petits lieux de spectacles», recueil de textes de référence pour l'obtention de la licence de catégorie 5», éditions CNM par Scott DELHAISE-RAMOND et Philippe CUVELETTE.

#### Encadrement

Formateur expérimenté et spécialisé dans le spectacle vivant.  
Formateur présent : Ronan BERTHOME

#### Moyens pédagogiques

- Exposé, démonstration pratique et étude de cas
- Aides visuelles : présentation Power Point, photographies et vidéogrammes
- Aides matérielles : documents administratifs, techniques ou contractuels

### Dates et durée

- du 13 au 14 avril 2023

14 heures, sur 2 jours

### Public visé

Exploitants des établissements recevant du public de type L, N ou O classés en 5<sup>e</sup> catégorie et sollicitant l'obtention d'un récépissé valide de déclaration d'activité d'entrepreneur de spectacles vivants correspondant au deuxième groupe d'exploitants de lieux aménagés pour les représentations publiques, ou à défaut un salarié permanent (à temps complet ou temps partiel) de la structure.

### Effectif

12 stagiaires maximum

### Lieux et horaires

#### STAFF

7 rue des Petites Industries  
44470 CARQUEFOU

#### STAFF

4 rue de la Métallurgie  
44470 CARQUEFOU

du lundi au vendredi,  
de 9h00 à 12h30  
et de 14h00 à 17h30

### Formation In situ :

Possibilité de réaliser ce stage dans vos locaux, aux dates de votre choix (sous réserve d'un nombre de participants suffisant).

## Contact et renseignements

### Service commercial

commercial@staff.asso.fr  
02 40 25 28 36

### Référent handicap :

accompagnement@staff.asso.fr

# PROGRAMME DETAILLE DE LA FORMATION

## Cadre juridique général

- Obligation de l'employeur
  - La licence d'entrepreneur du spectacle
  - Les conventions collectives
  - Le GIP café-cultures
- Responsabilités civiles et pénale
  - Responsabilité civile contractuelle et extracontractuelle
  - Conformité et sécurité des produits et services
  - Responsabilité pénale
- Management des risques
  - Principes de bases et outils appropriables
- Niveaux sonores
  - Limitation du niveau sonore dans les établissements diffusant de la musique amplifiée



## Santé et sécurité au travail

- Sécurité du travail
  - Principes généraux de prévention
  - Prévention des risques professionnels
  - Droit d'alerte et de retrait
  - Information et formation des travailleurs
  - Règles d'utilisation des installations électriques
  - Règles d'utilisation des équipements de travail et des équipements de protection individuelle
  - Risque d'exposition au bruit
  - Travaux temporaires en hauteur
  - Manutention manuelle
  - Rôles et missions de l'inspection du travail, de la médecine du travail, des services prévention des CARSAT et de l'INRS

## Réglementation incendie des établissements recevant du public

- Introduction
  - Code de la Construction et de l'Habitation
  - Les différents intervenants : rôles et compétences
  - Architecture du règlement incendie
- Dispositions générales
  - Dégagements
  - Matériaux d'aménagement
- Dispositions particulières
  - PE Petits établissements

## Certification

- Contrôle des connaissances
  - Révision des connaissances acquises la veille
  - QCM
  - Correction

## Suivi de l'exécution de la formation

Feuille d'émargement signée par les stagiaires

## Appréciation des résultats

- Test de validation des connaissances : QCM de 25 questions : 80% des questions devront être validées.
- Validation de la formation également conditionnée par la présence du stagiaire à la totalité du stage
- Remise d'une attestation de réussite à la sécurité des spectacles, mentionnant le type et la catégorie de l'établissement recevant du public pour l'exploitation duquel elle a été délivrée
- Remise d'une attestation de fin de stage

## Coût et financement de la formation

- Le coût de la formation est de **500€**
- Possibilité de financement : OPCO (Afdas, ...), Pole Emploi, financement personnel, ...
- Pour les salariés, se renseigner auprès de son employeur

## MEMO

N° Carif : 183255  
Formacode : 45011  
CPF : non éligible  
NSF : 323

**cpnef : sv**  
COMMISSION PARITAIRE NATIONALE  
EMPLOI FORMATION SPECTACLE VIVANT